

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre à 20h00, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Yann GREGOIRE, Maire.

Etaient présents : Mmes GREGOIRE Cathy ; HUSSON Sandra ; SIKORZINSKI Julie ; POMMIER Laurence ; MM GREGOIRE Yann ; DEWOLF Kévin ; LE BOUËDEC Olivier ; ROGER Julien ; MAGET Thierry ; MAZUEL Julien.

Absente Excusée : VAILLANT Anne (pouvoir à Yann GREGOIRE)

Secrétaire de séance : Mme Cathy GREGOIRE DATES : DE CONVOCATION : 18/09/2020 D'AFFICHAGE : 02/10/2020

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et l'ordre du jour est abordé.

Représentations extérieures : CLECT

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'EPCI.

A l'unanimité, les désignés après appel à volontaire sont :

Représentant CLECT Titulaire : M Yann GREGOIRE Suppléant : M Kévin DEWOLF

RESULTATS DU VOTE

Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Participations aux CLSH pour l'année 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les participations suivantes pour l'année 2020 :

Compte 6574 :

*CLSH de Nouvion-sur-Meuse : 760.50€

Ouvre les crédits correspondants au Budget.

RESULTATS DU VOTE

Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Modifications budgétaires 3-2020

Le maire explique qu'il convient de procéder à l'ajustement des lignes du chapitre 65 « autres de charges de gestion courante » afin de pouvoir procéder au versement des subventions et participations attribuées pour 2020 et propose les virements de crédit suivants :

DM3/

Dépense au Chap.65/Compte 657348 «Subv. Fonct. Autres communes» :	- 580.50€
Dépense au Chap.65/Compte 657358 «Subv. Fonct. Autres groupements» :	+ 90.00€
Dépense au Chap.65/Compte 6574 «Subv. Fonct. Associat. Personnes privée» :	+ 240.50€
Dépense au Chap.65/Compte 65733 «Département» :	+ 250.00€

Ces virements ne portent pas modification au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, ainsi informés, à l'unanimité, décident la modification budgétaire telle que présentée.

RESULTATS DU VOTE

Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Modifications budgétaires 4-2020

Le maire explique qu'il convient de procéder à la régularisation des attributions de compensation d'investissement 2020 et propose les virements de crédit suivants :

DM4/

Dépense au Chap.20/Compte 2051 «Concessions, droit similaire» :	- 331.00€
Dépense au Chap.204/Compte 2046 «Attribution de compensation d'investissement» :	+ 331.00€

Ces virements ne portent pas modification au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, ainsi informés, à l'unanimité, décident la modification budgétaire telle que présentée.

RESULTATS DU VOTE

Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

La séance est levée à 21H20.